

Observation sur le vent

présentée le 10 juin 2022
par une équipe d'experts de « La grande Côte châtillonnaise », Association déclarée W213002114

Le pétitionnaire déclare (page 379 du volet A : dossier ICPE) que :

« Les données météorologiques utilisées sont les données au pas horaire de la station de Chatillon-sur-Seine pour les années 2015 à 2019. Ces données sont représentatives des normales climatiques, notamment en ce qui concerne le vent ».

Les données en question concernent uniquement les vents relevés à l'aérodrome de Châtillon-sur-Seine et pour la période considérée. Elles ne prennent pas en compte les événements extérieurs à Châtillon-sur-Seine, en particulier à Cérilly, durant les récentes années antérieures.


Or l'usine de méthanisation serait construite à Cérilly, près du pied du talus de la Cuesta Châtillonnaise.

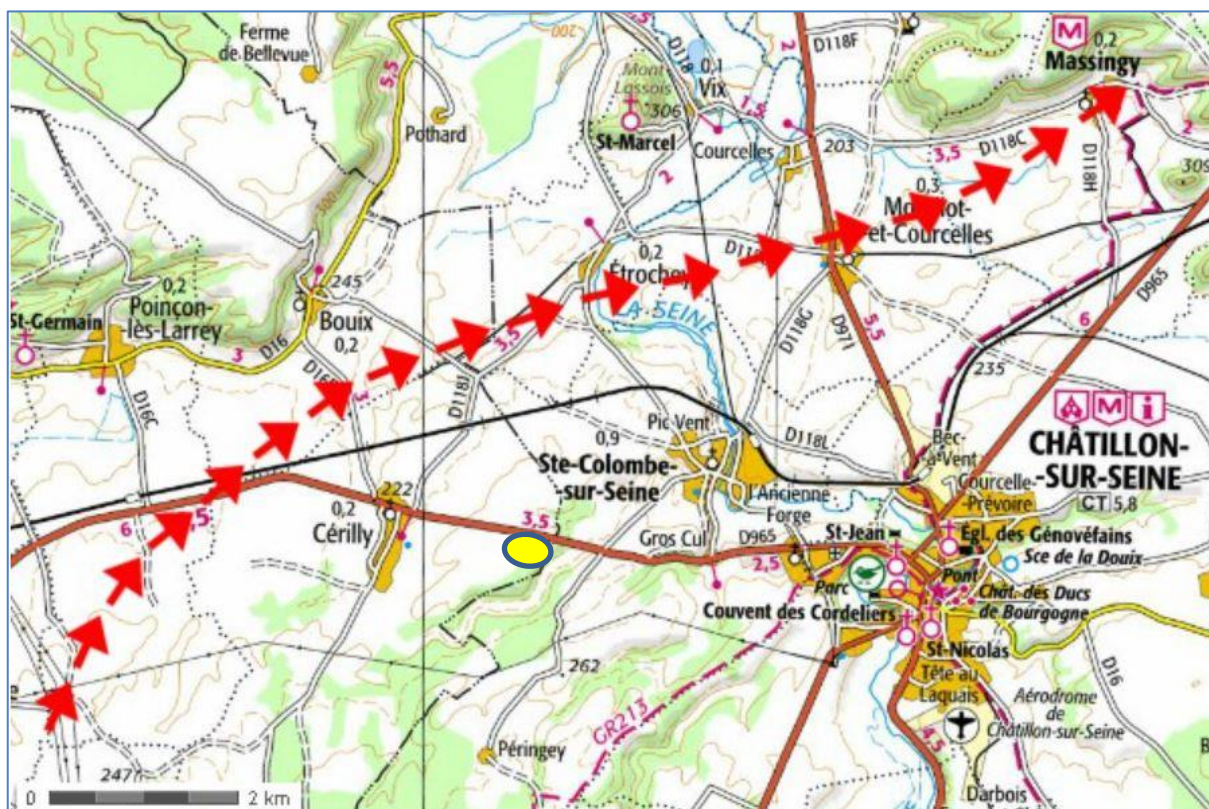
Une cuesta est une configuration géologique singulière caractérisée par un relief dissymétrique (plateau doucement incliné d'un côté, talus en pente raide de l'autre), à l'origine de turbulences atmosphériques pouvant générer un [profil de vent fortement cisailé](#).

En présence de conditions météorologiques propices, favorisées par l'actuelle évolution climatique, il peut en résulter la création de [supercellules génératrices de tornades](#).

Une telle tornade s'est ainsi produite le 19 juin 2013. Classée EF3 et accompagnée d'une [puissante macrorafale](#), elle a parcouru une quinzaine de km en générant des

vents estimés entre 220 et 270 km/h*.

Cette tornade a circulé à environ 2 km du site de l'usine de méthanisation en projet à Cérilly 



© KERAUNOS, fond de carte Géoportail

* Source de l'estimation des vents : KERAUNOS, Observatoire français des tornades et orages violents.

<https://www.keraunos.org/actualites/faits-marquants/2013/tornade-cote-d-or-19-juin-2013-etrochey-bourgogne-chatillon-france-ef3>

Cet événement récent a eu un retentissement national et il n'a pu échapper au pétitionnaire.

Une tornade d'une telle intensité, dans le cas présent fortement favorisée par la topographie locale, est évidemment susceptible de se reproduire et de sinistrer lourdement l'usine de méthanisation.

Il pourrait notamment en résulter la ruine des digesteurs et du gazogène, des ruptures de canalisation générant des fuites de biogaz et de biométhane, l'épandage et la réaction de produits chimiques stockés.

La ruine du gazomètre constitue l'un des scénarios de l'étude de danger (volet A : dossier ICPE, p. 483) :

« Le scénario étudié est la ruine ou rupture du gazomètre (déchirement, perforation), induisant un dégagement massif de biogaz. Le nuage de gaz libéré prend approximativement la forme d'une sphère puis, le nuage se déplace dans le sens du vent, tout en s'élevant et en se diluant. L'inflammation du nuage entraîne la formation d'une boule de feu. La combustion rapide du nuage, à une vitesse de plusieurs dizaines de mètres par seconde, produit une onde de pression susceptible de se propager dans l'environnement sur de grandes distances.

« La dispersion du nuage de gaz peut potentiellement induire :

- Des effets de surpression ou thermiques de type UVCE ;*
- Des effets toxiques. »*

Le pétitionnaire évalue comme « très improbable » la probabilité d'un tel scénario. Il exclut pour cela certains événements initiateurs, dont :

« Evénements climatiques d'intensité supérieure aux événements historiquement connus ou prévisibles pouvant affecter l'installation, selon les règles en vigueur ; ».

Il ne nous appartient pas d'émettre un avis sur la pertinence des dites règles. En revanche, les circonstances étant inchangées, il est de notre devoir de faire observer le caractère probable du retour d'une tornade telle que celle qui a circulé en 2013 à 2 km du site en projet.

Le scénario décrit par le pétitionnaire étant en tout cas moins improbable qu'il le prétend,

nous demandons à la Commission d'enquête d'émettre un avis défavorable.